



Communiqué de presse

La Fédération Française des Banques Alimentaires s'inquiète de la suppression des contrats aidés

31 août 2017 – L'annonce par le Gouvernement de la suppression des contrats aidés va avoir des conséquences directes sur les missions quotidiennes des Banques Alimentaires, qui emploient 50% de leurs salariés en contrat aidé.

La moitié des salariés des Banques Alimentaires concernée

Premier réseau d'aide alimentaire en France, les Banques Alimentaires luttent au quotidien contre la précarité et le gaspillage alimentaires depuis plus de 30 ans. En 2016, les Banques Alimentaires ont ainsi récolté gratuitement 106.000 tonnes de denrées pour redistribuer plus de 212 millions de repas à 2 millions de personnes en France, soit à un bénéficiaire de l'aide alimentaire sur deux.

Cet exploit quotidien est rendu possible grâce aux équipes des Banques Alimentaires, composées de 6070 bénévoles et de 497 salariés, dont 256 en contrat aidé, soit plus de 50% des salariés.

Partout sur le territoire les Banques Alimentaires accomplissent une mission d'intérêt général relative à l'aide alimentaire en s'appuyant sur les bénévoles mais aussi sur le soutien essentiel de ces salariés permanents. Au quotidien, ces personnes accomplissent toutes sortes de missions : manutentionnaire, secrétaire, chauffeur de camion...

Dans les cas où les contrats aidés ne sont pas renouvelés au 1^{er} septembre 2017, ce sont plusieurs Banques Alimentaires qui n'auront plus d'assistant administratif, de responsable d'entrepôt... dès ce vendredi. Le non renouvellement des contrats en cours pénalise gravement leurs titulaires, qui étaient entrés dans une démarche d'insertion – notamment des formations – qui ne va pas pouvoir être menée à son terme.

Les missions des Banques Alimentaires directement impactées

L'arrêt soudain des contrats aidés met également en péril le fonctionnement au quotidien des Banques Alimentaires.

Comme le souligne Jacques Bilet, Président de la Fédération Française des Banques Alimentaires, « *ces salariés en contrat aidé accomplissent des missions essentielles à la continuité de service qu'exige l'aide alimentaire. Ils sont formés et présents tous les jours. Alors que le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire augmente, c'est un coup dur porté à nos associations engagées au quotidien au service des personnes démunies* ».

Contacts Presse

Service Communication Fédération française des Banques Alimentaires : 01 49 08 04 84
Audrey PERARDEL – 06 07 11 86 17 – audrey.perardel@banquealimentaire.org
Marie CASTAGNE – 06 64 44 92 02 – marie.castagne@banquealimentaire.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

Facebook/[banquesalimentaires](https://www.facebook.com/banquesalimentaires)

Twitter/[@banquesalim](https://twitter.com/banquesalim)

Créées en 1984, les Banques Alimentaires luttent depuis plus de 30 ans contre la précarité et le gaspillage alimentaires. Premier réseau national d'aide alimentaire, 79 Banques Alimentaires et 23 antennes collectent chaque année sur tout le territoire près de 106 000 tonnes de denrées alimentaires auprès de la grande distribution, de l'industrie agroalimentaire et des agriculteurs pour les distribuer à un réseau de 5400 associations et CCAS partenaires (Centre Communaux d'Action Sociale) et grâce à l'engagement quotidien de plus de 6070 bénévoles et 497 salariés répartis sur tout le territoire. Grâce aux Banques Alimentaires, ce sont chaque année 212 millions de repas distribués à 2 millions de personnes en situation de précarité.